



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Séance ordinaire du 22 juillet 2020
Séance tenue par visioconférence**

Le conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest siège en séance ordinaire ce vingt-deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt à dix-huit heures trente par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

Les membres du conseil, Isabelle Demers, Mario Fortier, Clément Genest et Réjean Lamontagne, formant quorum sous la présidence de Réjean Lamontagne

AUSSI PRÉSENTE

Est également présente Hélène Jomphe, chef de service et secrétaire

CACCO-2020-00-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 juillet 2020 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-00-92

Période de questions du public

Personne n'assiste à la séance.

CACCO-2020-00-93

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest tenue le 10 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-00-94

Dépôt du rapport sur la consultation écrite

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté une déclaration d'urgence sanitaire, en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU que l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai, permet, être autres, au conseil d'arrondissement de décréter que certains processus décisionnels sont maintenus ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Séance ordinaire du 22 juillet 2020
Séance tenue par visioconférence

ATTENDU que la Ville entend mettre en œuvre toute mesure raisonnable sur son territoire qui pourra contribuer à contrer le coronavirus, notamment en évitant le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel de ce conseil, afin de remplacer cette procédure par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public ;

ATTENDU qu'une demande a été désignée comme maintien du processus décisionnel par le conseil, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 ;

ATTENDU qu'une consultation écrite a été tenue en regard des demandes de maintien du processus décisionnel ;

ATTENDU qu'un rapport de cette consultation écrite doit être déposé au conseil d'arrondissement ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Clément Genest

DE PRENDRE ACTE du rapport sur la consultation à l'égard d'une demande qui a été désignée comme maintien au processus décisionnel, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL

Une consultation écrite sur cette demande d'usage conditionnel a eu lieu du **7 juillet 2020 au 21 juillet 2020**. Toute personne intéressée a pu transmettre ses commentaires par écrit.

Aucun commentaire écrit n'a été reçu.

CACCO-2020-00-95

Usage conditionnel - Logement additionnel – 1316, rue Frontenac (secteur Saint-Nicolas) - Lot 5 527 578

ATTENDU la demande visant à permettre l'aménagement d'un logement additionnel à l'étage de l'habitation unifamiliale isolée projetée ;

ATTENDU que cette demande est assujettie au Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet ;

ATTENDU que cette demande a été décrétée comme maintien du processus décisionnel, par la résolution CACCO-2020-00-80, conformément à l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 ;

ATTENDU la consultation écrite sur cette demande ; aucun commentaire écrit n'a été reçu ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Séance ordinaire du 22 juillet 2020
Séance tenue par visioconférence

ATTENDU que tout intéressé a pu se faire entendre par le conseil en transmettant ses commentaires par écrit ;

En conséquence ;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'ACCORDER la demande d'autorisation d'un usage conditionnel visant à permettre l'aménagement d'un logement additionnel à l'étage de l'habitation unifamiliale isolée projetée, selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 22 mai ;
- les plans de construction datés du 15 mai 2020 ;
- le plan projet d'implantation de Kevin Nellis, arpenteur-géomètre, signé le 5 juin et annoté ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 10 juin 2020,

et ce, aux **conditions suivantes** :

pour la cour avant donnant vers la rue du Frontenac:

- au moins un conifère (ayant un effet environnemental et esthétique durant les quatre saisons de l'année (par exemple ne pas choisir le mélèze laricin qui perd ses aiguilles durant l'hiver) ;
- au moins un arbre de type "feuillu";
- au moins un arbuste ;
- au moins trois vivaces.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-00-96

PIIA – Travaux d'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée – 657, route des Rivières (secteur Saint-Nicolas)

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 12 juin 2020 ;
- le plan d'implantation de Maxime Daoust-Hébert, arpenteur-géomètre, daté du 21 octobre 2019 ;
- les plans de construction, dessinés par Maryse Larouche, datés du 22 mai 2020 ;
- les croquis, illustrant des alternatives pour l'architecture de la façade de l'habitation, #2 et #3, reçus par courriel de Maryse Larouche le 10 juillet 2020 ;
- les compléments d'information, sur la couleur des matériaux, du requérant reçus par téléphone le 6 juillet 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'APPROUVER les travaux incluant lesdites **modifications** :

- que les travaux relativement à l'apparence extérieure de l'habitation à agrandir soient réalisés en référence à la proposition # 2 illustrée aux croquis de Maryse Larouche reçus



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Séance ordinaire du 22 juillet 2020
Séance tenue par visioconférence

par courriel le 10 juillet 2020 et projet pouvant avoir un combiné porte-fenêtre (soit deux largeurs de portes de 36 pouces, dont l'une serait fixe), centrée par rapport à l'agrandissement, selon le courriel de Madame Larouche reçu le 17 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-00-97

PIIA – Travaux d'installation de deux enseignes appliquées – 790, boulevard Méthot (secteur Saint-Nicolas) – Abatis Gestion de Risques

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation de deux enseignes appliquées selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 25 mai 2020 ;
- le plan de Lettra Pub, daté du 18 juin 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU les commentaires du requérant reçus le 14 juillet 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-00-98

PIIA – Travaux d'installation d'une enseigne appliquée – 1170, chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas) – Beaudoin

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'installation d'une enseigne appliquée selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 26 mai 2020 ;
- les plans de Têtu Affichage, datés du 10 juin 2020 ;
- les compléments d'information du requérant reçus par courriel le 3 juillet 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'APPROUVER lesdits travaux.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Séance ordinaire du 22 juillet 2020
Séance tenue par visioconférence

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-00-99

PIIA – Travaux d'aménagement de terrain – 510, rue de Bernières (secteur Saint-Nicolas) – Mercedes-Benz

ATTENDU la demande visant à permettre les travaux d'aménagement de terrain selon les documents suivants :

- la demande de permis formulée le 24 octobre 2019 ;
- le plan d'implantation, dossier 1930, révisé le 19 juin 2020 ;

ATTENDU que ces travaux sont assujettis au Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'APPROUVER lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-01-00

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat - Travaux de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage intégré - Installation d'une piscine creusée et construction d'un cabanon – Capacité portante – 1580, rue du Layon (secteur Saint-Nicolas)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages avec garage intégré ainsi que l'installation d'une piscine creusée et la construction d'un cabanon ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux relatifs à la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages avec garage intégré ainsi que l'installation d'une piscine creusée et la construction d'un cabanon (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Séance ordinaire du 22 juillet 2020
Séance tenue par visioconférence

- la demande de permis formulée le 12 juin 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Serge Gagné, ingénieur, signé le 22 juin 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 26 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-01-01

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat - Travaux d'installation d'une piscine hors terre – Capacité portante – 1592, rue du Layon (secteur Saint-Nicolas)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine hors terre ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine hors terre (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 21 mai 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Frédérick Lamontagne, ingénieur, signé le 5 juin 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 16 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-01-02

Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat - Travaux d'installation d'une piscine hors terre et construction d'une terrasse adjacente – Secteur à fortes pentes associé au talus rocheux – 1664, rue du Layon (secteur Saint-Nicolas)

ATTENDU la demande visant à obtenir un permis ou un certificat pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine hors terre et la construction d'une terrasse adjacente ;

ATTENDU que les travaux concernés par cette demande sont situés à l'intérieur d'une zone de contraintes identifiée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et requièrent, selon le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, des expertises dans le but de renseigner, le conseil d'arrondissement, sur la pertinence de délivrer un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour les travaux indiqués ;

ATTENDU que les membres ont pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
Séance ordinaire du 22 juillet 2020
Séance tenue par visioconférence

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'AUTORISER la délivrance du permis ou du certificat pour des travaux relatifs à l'installation d'une piscine hors terre et la construction d'une terrasse adjacente (uniquement pour les travaux identifiés aux documents remis), et ce, aux **conditions énoncées** aux documents suivants :

- la demande de permis formulée le 22 juin 2020 (incluant les documents s'y rattachant) ;
- le rapport de Frédéric Lamontagne et Rémy Jenkins, ingénieurs, signé le 2 juillet 2020 ;
- le formulaire « *Restriction à la délivrance d'un permis ou d'un certificat* » signé par Frédéric Lamontagne, ingénieur, le 2 juillet 2020 ;
- les commentaires du Service du génie datés du 14 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité.

CACCO-2020-01-03

Période d'intervention des membres du conseil

Aucun membre ne prend la parole.

CACCO-2020-01-04

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De lever la séance à 18 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

Réjean Lamontagne,
Président

Hélène Jomphe, chef de service
Secrétaire